



# Assemblée générale

Cinquante et unième session

Distr. Générale

15 mai 1997  
Original : anglais

---

## Point 153 de l'ordre du jour

### Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

#### Rapport du Secrétaire général

##### *Résumé*

Le montant brut des dépenses à prévoir au titre du fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 était estimé à 165 597 600 dollars (montant net : 157 522 200 dollars) dans le rapport du Secrétaire général en date du 6 février 1997 (A/51/519/Add.2).

Dans sa résolution 1103 (1997) du 31 mars 1997, le Conseil de sécurité a autorisé le déploiement de 186 contrôleurs de police du Groupe international de police (GIP) supplémentaires à Brcko pour renforcer les effectifs de la MINUBH.

Le présent rapport tient compte des ressources supplémentaires nécessaires pour financer les activités de la police internationale à Brcko pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dont le montant brut s'élève à 12 930 000 dollars (montant net : 12 394 200 dollars). Le montant révisé des dépenses prévues au titre du fonctionnement de la MINUBH au cours de la période considérée s'élève donc à 178 527 600 dollars en chiffres bruts (169 916 400 dollars en chiffres nets).

Il convient de lire le présent rapport en même temps que les documents A/51/519/Add.1 et 2.

Les mesures révisées que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au paragraphe 13 du présent rapport. L'Assemblée devra notamment a) ouvrir le crédit d'un montant brut de 178 527 600 dollars (montant net : 169 916 400 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la MINUBH pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, et mettre en recouvrement la somme correspondante à raison d'un montant brut de 14 877 300 dollars par mois (montant net : 14 159 700 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUBH au-delà du 21 décembre 1997; et b) décider d'appliquer à la MINUBH les arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, qui sont exposés au paragraphe 21 du document A/51/519/Add.1.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1 - 3	4
II. Activités de police internationale dans la zone de Brcko .....	4 - 7	4
A. Mandat politique .....	4 - 5	4
B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution .....	6 - 7	5
III. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 .....	8 - 10	5
IV. Effectifs nécessaires .....	11 - 12	6
V. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session .....	13	8
 <i>Annexes</i>		
I. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 .....		9
II. Dépenses prévues non renouvelables .....		16
III. Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 .....		20
IV. Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés .....		22
V. Organigramme de la police internationale à Brcko .....		35

## I. Introduction

1. Le montant brut des dépenses à prévoir au titre du fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), y compris la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP), pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 avait initialement été estimé à 172 587 000 dollars (montant net : 164 511 600 dollars) dans le document A/51/519/Add.1 du 4 décembre 1996. Dans son rapport du 6 février 1997 (A/51/519/Add.2), le Secrétaire général a révisé ce montant suite à la décision qui avait été prise de mettre fin au versement de la prime de risque en Bosnie-Herzégovine à compter du 1er décembre 1996. Le montant brut des dépenses à prévoir a par conséquent été ramené à 165 597 600 dollars (montant net : 157 522 200 dollars).
2. Dans le présent rapport, les prévisions de dépenses au titre du fonctionnement de la MINUBH pour la période de 12 mois allant du 1er janvier 1997 au 30 juin 1998 sont de nouveau révisées. Leur montant brut s'élève désormais à 178 527 600 dollars (montant net : 169 916 400 dollars) comme suite à l'adoption de la résolution 1103 (1997) du 31 mars 1997, par laquelle le Conseil a approuvé le déploiement de 186 contrôleurs de police supplémentaires compte tenu de la recommandation que le Secrétaire général a faite dans son rapport du 14 mars 1997 (S/1997/224) à propos du rôle du Groupe international de police (GIP) à Brcko.
3. Il convient de lire le présent rapport en même temps que les documents A/51/519/Add.1 et 2, qui contient notamment des informations sur le mandat politique de la MINUBH, le plan de ses opérations et les ressources nécessaires pour son exécution, son administration financière et la signature de l'accord concernant le statut de la Mission, et présente l'organigramme de la Mission.

## II. Activités de police internationale dans la zone de Brcko

### A. Mandat politique

4. L'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes (collectivement dénommés «Accord de paix») (A/50/790-S/1995/999, annexe), prévoyait notamment, à l'annexe 2, une ligne de démarcation interentités entre la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Sprska, dans tout le pays. Les parties, c'est-à-dire la République de Bosnie-Herzégovine, la Fédération de Bosnie-Herzégovine et la Republika Srpska, n'étant pas parvenues à un accord au cours des négociations de Dayton sur leurs zones de contrôle respectives dans la zone de Brcko, sont convenues de se soumettre à un arbitrage contraignant en ce qui concerne la partie contestée de la ligne de démarcation interentités dans cette zone, comme prévu à l'article V de l'annexe 2, intitulé «Arbitrage relatif à la zone de Brcko».
5. La décision, adoptée à Rome le 14 février 1997 par le Tribunal d'arbitrage pour le différend concernant la ligne de démarcation interentités dans la zone de Brcko, a été portée à l'attention du Conseil de sécurité dans la communication du Haut Représentant datée du même jour (S/1997/126). Compte tenu du rôle qui lui incombe dans l'élaboration et l'application d'une stratégie détaillée de mise en oeuvre, le Bureau du Haut Représentant a établi à Brcko une antenne dotée des effectifs voulus et placée sous la direction d'un Haut Représentant adjoint pour Brcko, dénommé «le Superviseur», chargé a) de superviser l'application de l'Accord de paix dans l'ensemble de la zone de Brcko durant une période qui ne sera pas inférieure à un an; et b) de renforcer les institutions démocratiques locales dans ladite zone. En ce qui concerne le GIP, le Superviseur devra notamment assurer des services compte tenu des deux principaux objectifs suivants :
  - a) Assurer, par des patrouilles routières et d'autres moyens, la libre circulation de tous les véhicules et piétons sur l'ensemble des routes et des ponts et dans toutes les installations portuaires ayant de

l'importance dans la zone concernée, à partir de (et y compris) la route Donja Mahala-Orašje à l'ouest jusqu'à la limite orientale de l'Opština de Brcko;

- b) Veiller à ce que les autorités compétentes assurent les fonctions et des services de police normaux et démocratiques afin de protéger tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine dans la zone concernée.

## B. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution

6. Le plan des opérations et les ressources requises pour les activités de la police internationale à Brcko sont décrits au paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général du 14 mars 1997 (S/1997/224). Ils sont fondés sur les propositions présentées par le Représentant spécial du Secrétaire général à la Conférence sur la mise en oeuvre de la sentence arbitrale relative à Brcko tenue à Vienne les 6 et 7 mars 1997, qui tenaient compte du fait que la sentence arbitrale préconisait la surveillance, la restructuration et le perfectionnement professionnel de la police de la zone de Brcko, cette action étant menée avec une intensité bien plus grande que dans d'autres régions du pays. Les propositions entérinées par la Conférence prévoyaient le déploiement d'un contrôleur de police, membre du GIP, auprès de chaque patrouille de police ainsi qu'une mise en oeuvre rapide de la restructuration de la police, de la formation prévue et des activités relatives aux droits de l'homme. Le GIP jouera le rôle qui lui a été confié dans la zone de Brcko en coopération étroite avec la Force de stabilisation. Sa tâche principale consistera à constituer une force de police locale qui représente les intérêts de tous les habitants de la zone, quelle que soit leur origine ethnique.
7. En plus des 186 contrôleurs de police autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1103 (1997), 45 contrôleurs de police seront redéployés à partir d'autres zones et les 27 contrôleurs de police qui se trouvent déjà à Brcko y resteront, pour que l'effectif de 258 contrôleurs de police prévu pour Brcko soit au complet. Les contrôleurs de police du GIP seront déployés dans un poste de commandement de district, un poste de police renforcée et huit bases d'opérations (voir aussi annexe V).

## III. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

8. Le montant brut révisé des dépenses à prévoir au titre du fonctionnement de la MINUBH pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 s'élève à 178 527 600 dollars (montant net : 169 916 400 dollars), ce qui représente une augmentation de 18 %, en chiffres bruts, par rapport au crédit approuvé par l'Assemblée générale pour la précédente période de 12 mois. On trouvera des détails à ce sujet dans le tableau 1.

Tableau 1 **Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998**  
(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant réparti pour la période du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997</i> (1)	<i>Prévisions de dépenses initiales</i> (A/51/519/Add.1) (2)	<i>Réduction des dépenses prévues</i> (A/51/519/Add.2) (3)	<i>Ressources supplémentaires nécessaires pour Brcko</i> (4)	<i>Montant total des ressources nécessaires</i> (5) = (2) + (3) + (4)
Montant brut	151 239 600	172 587 000	-6 989 400	12 930 000	178 527 600
Montant net	144 451 200	164 511 600	-6 989 400	12 394 200	169 916 400

9. Les ressources supplémentaires prévues, dont le montant brut est estimé à 12 930 000 dollars (montant net : 12 394 200 dollars), doivent permettre de déployer 186 policiers civils, 11 fonctionnaires internationaux et 115 agents locaux et d'acheter 82 véhicules, ainsi que du matériel de transmissions, des fournitures et des services. Le budget total de la MINUBH doit par conséquent permettre de déployer 28 observateurs militaires, 5 officiers de liaison, 1 907 policiers civils, 382 fonctionnaires internationaux et 1 083 agents locaux. Le déploiement des 186 policiers civils supplémentaires dans la zone de la mission, qui a commencé en avril, devrait être mené à bien d'ici au 1er juillet 1997. Les dépenses entraînées par le déploiement de policiers supplémentaires à Brcko en avril, mai et juin 1997 seront couvertes à l'aide des ressources disponibles pour l'exercice en cours.
10. On trouvera dans l'annexe I une ventilation détaillée des prévisions de dépenses révisées, par rubrique budgétaire. La colonne 1 fait apparaître le montant initialement prévu pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 figurant dans le document A/51/519/Add.1, tel que révisé dans le document A/51/519/Add.2, et la colonne 2 les ressources supplémentaires nécessaires aux fins de l'exécution du mandat concernant Brcko au cours de la période considérée. L'annexe II indique les dépenses prévues non renouvelables, et l'annexe III donne des indications complémentaires sur les prévisions de dépenses révisées. On trouvera dans l'annexe IV le tableau des effectifs actuels et des effectifs proposés de la Mission et dans l'annexe V l'organigramme de la police internationale à Brcko.

## IV. Effectifs nécessaires

11. Le tableau d'effectifs approuvé jusqu'au 30 juin 1997 (voir A/51/519, annexe IV) est modifié comme suit :
  - a) diminution de 11 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et augmentation de 63 postes d'agent local (voir A/51/519/Add.1, sect. VII); et b) augmentation de 11 postes de fonctionnaire international et de 115 postes d'agent local dans le contexte des activités de la police internationale à Brcko. Les 186 contrôleurs de police supplémentaires qui doivent être déployés auront besoin de l'appui de 11 fonctionnaires internationaux (5 P-3 et 6 agents du Service mobile) et de 115 assistants linguistiques recrutés sur le plan local. Les administrateurs supplémentaires nécessaires se répartissent comme suit : trois fonctionnaires régionaux et de district pour le Bureau des affaires civiles, un juriste pour le Bureau de la police civile et un fonctionnaire d'administration régional pour les bureaux régionaux. Les six agents du Service mobile supplémentaires seront chargés de fonctions techniques d'appui aux bureaux régionaux. En outre, 125 assistants linguistiques, dont 10 redéployés par prélèvement sur les effectifs existants, fourniront un appui aux 258 contrôleurs du GIP déployés à Brcko, ainsi qu'il est indiqué ci-après :
    - a) *Homologues des chefs de police locaux (6 contrôleurs de police et 6 assistants linguistiques)*. Les contrôleurs exercent les fonctions de conseillers et d'homologues des chefs de police locaux. Ils ont tous une formation de cadres supérieurs et disposent de bureaux dans les postes de police. Ils ont des contacts quotidiens avec leurs homologues locaux. Pour s'acquitter de leur tâche, ils ont besoin d'un assistant linguistique, qui assure également la traduction des documents officiels en anglais ou dans les langues locales.
    - b) *Patrouilles conjointes avec les forces de police locales (87 contrôleurs de police et 55 assistants linguistiques)*. Une fonction importante prévue dans le plan opérationnel concerne la surveillance individuelle des policiers locaux, notamment des patrouilles de police locales. Un contrôleur du GIP accompagne les policiers locaux, en voiture ou à pied. Pour pouvoir s'acquitter de leur tâche, les contrôleurs de police du GIP ont besoin d'un assistant linguistique pour chaque sortie avec la police locale. Comme il faut un assistant par patrouille, les effectifs nécessaires à ce titre sont supérieurs au ratio standard.
    - c) *Patrouilles séparées du GIP (37 contrôleurs de police et 15 assistants linguistiques)*. Les patrouilles du GIP comprennent deux contrôleurs de police et un assistant linguistique. Elles patrouillent les routes de transit et les zones de réinstallation.

- 
- d) *Enquêtes judiciaires (20 contrôleurs de police et 8 assistants linguistiques); douanes et frontières (10 contrôleurs de police et 4 assistants linguistiques); enquêtes internes/droits de l'homme (15 contrôleurs de police et 6 assistants linguistiques)*. Les membres du GIP remplissent les fonctions d'enquêteurs, de conseillers et de contrôleurs pour la police criminelle et la police des douanes et des frontières de la Republika Srpska et la Fédération. Ils ont besoin d'assistants linguistiques dans l'exercice de leurs fonctions normales de contrôleur et de conseiller, pour les enquêtes spéciales et la traduction de documents officiels en anglais ou dans les langues locales.
- e) *Formation de policiers (30 contrôleurs de police et 10 assistants linguistiques)*. Une formation est dispensée aux membres de la police locale en Republika Srpska et dans la Fédération. Les assistants linguistiques traduisent les programmes de formation et les documents officiels.
- f) *Restructuration (4 contrôleurs de police et 2 assistants linguistiques)*. Les contrôleurs du GIP sont chargés de mettre au point un plan de restructuration de la police de Brcko et du canton de Tuzla. Ils travaillent en étroite collaboration avec la police locale et la municipalité locale. Ils ont besoin d'assistants linguistiques pour les contacts avec la police locale et la municipalité locale et pour la traduction de documents en anglais ou dans les langues locales.
- g) *Vérification des antécédents des policiers (6 contrôleurs de police et 3 assistants linguistiques)*. Les contrôleurs du GIP vérifient les antécédents des policiers locaux des deux parties. Ils ont besoin d'assistants linguistiques qui leur fournissent des services d'interprétation lorsqu'ils travaillent avec la police locale et traduisent les documents officiels en anglais ou dans les langues locales.
- h) *Conseils techniques spécialisés (9 contrôleurs de police et 6 assistants linguistiques)*. Les contrôleurs du GIP travaillent en Republika Srpska et dans la Fédération. Les conseillers techniques ont besoin d'assistants linguistiques dans les postes de police locaux et pour la traduction des documents officiels.
- i) *Contrôle des postes de police (29 contrôleurs de police et 10 assistants linguistiques)*. Les contrôleurs du GIP surveillent les installations de police locales auxquelles les membres de la population peuvent s'adresser et où des prisonniers sont détenus. Ils assurent une permanence 24 heures sur 24 et sont affectés individuellement ou deux par deux à divers postes de police locaux. Il faut un assistant linguistique dans chacun des postes de police où sont affectés des contrôleurs du GIP pour que ceux-ci puissent communiquer avec les membres de la police et de la population locales.
12. Sur les 258 contrôleurs de police qui doivent être déployés dans la zone de Brcko, seuls les 253 mentionnés ci-dessus ont besoin de l'aide d'un interprète. Le tableau 2 ci-après indique les modifications proposées au tableau d'effectifs actuel.

Tableau 2 **Modifications proposées au tableau d'effectifs actuel**

	Nombre de postes				Résultat net
	Actuels <sup>a</sup>	Proposés <sup>b</sup>	Demandés pour Brcko <sup>c</sup>	Révisés	
Secrétaire général adjoint	—	—	—	—	—
Sous-Secrétaire général	1	1	—	1	—
D-2	2	2	—	2	—
D-1	5	5	—	5	—
P-5	11	11	—	11	—
P-4	40	40	—	40	—
P-3	49	49	5	54	+5
P-2	8	8	—	8	—
<b>Total partiel</b>	<b>116</b>	<b>116</b>	<b>5</b>	<b>121</b>	<b>+5</b>
Service mobile	144	144	6	150	+6
Agents des services généraux (1re classe)	4	4	—	4	—
Agents des services généraux (Autres classes)	115	104	—	104	(11)
Service de sécurité	3	3	—	3	—
<b>Total partiel</b>	<b>266</b>	<b>255</b>	<b>6</b>	<b>261</b>	<b>(5)</b>
Personnel local	905	968	115	1 083	+178
<b>Total</b>	<b>1 287</b>	<b>1 339</b>	<b>126</b>	<b>1 465</b>	<b>+178</b>

<sup>a</sup> Voir A/51/519, annexe IV.

<sup>b</sup> Voir A/51/519/Add.1, annexe IV.

<sup>c</sup> Appui aux activités de la police internationale à Brcko.

## V. Mesures que doit prendre l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session

13. Les mesures que l'Assemblée générale doit prendre à sa cinquante et unième session en ce qui concerne le financement de la MINUBH, y compris la MONUP, qui remplacent celles proposées précédemment (voir A/51/519/Add.1, par. 28 et A/51/519/Add.2, par. 10), sont les suivantes :
  - a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 178 527 600 dollars (montant net : 169 916 400 dollars) afin d'assurer le fonctionnement de la Mission pendant la période de 12 mois comprise entre le 1er juillet 1997 et le 30 juin 1998, et mettre en recouvrement un montant brut mensuel de 14 877 300 dollars (montant net : 14 159 700 dollars), sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUBH au-delà du 21 décembre 1997;
  - b) Décider d'appliquer à la MINUBH les arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du règlement financier de l'Organisation des Nations Unies (voir A/51/519/Add.1, par. 21).

## Annexe I

### Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 <sup>a</sup> (1)	Ressources supplémentaires			Total (5) = (1)+(2)
		Mandat relatif à Brcko (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
<b>1. Personnel militaire</b>					
<i>a) Observateurs militaires</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	1 131,8	—	—	—	1 131,8
Frais de voyage	99,0	—	—	—	99,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	6,6	—	—	—	6,6
<b>Total partiel</b>	<b>1 237,4</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 237,4</b>
<i>b) Contingents</i>					
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	—	—	—	—	—
Détente et loisirs	—	—	—	—	—
Rations	—	—	—	—	—
Indemnité journalière	—	—	—	—	—
Indemnité de repas et de logement	—	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>					
Matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	701,6	74,4	—	74,4	776,0
<b>Total partiel</b>	<b>701,6</b>	<b>74,4</b>	<b>—</b>	<b>74,4</b>	<b>776,0</b>
<b>Total, rubrique 1</b>	<b>1 939,0</b>	<b>74,4</b>	<b>—</b>	<b>74,4</b>	<b>2 013,4</b>
<b>2. Personnel civil</b>					
<i>a) Police civile</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	58 383,9	6 307,5	—	6 307,5	64 691,4
Frais de voyage	5 163,0	558,0	—	558,0	5 721,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	344,2	37,2	—	37,2	381,4
<b>Total partiel</b>	<b>63 891,1</b>	<b>6 902,7</b>	<b>—</b>	<b>6 902,7</b>	<b>70 793,8</b>
<i>b) Personnel international et personnel local</i>					
Traitements du personnel international	18 783,3	579,8	—	579,8	19 363,1
Traitements du personnel local	11 616,0	1 380,1	—	1 380,1	12 996,1
Consultants	—	—	—	—	—
Heures supplémentaires	154,2	15,0	—	15,0	169,2
Personnel temporaire	—	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	15 190,0	739,8	—	379,8	15 929,8

	Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 <sup>a</sup> (1)	Ressources supplémentaires			Total (5) = (1)+(2)
		Mandat relatif à Brcko (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
Indemnité de subsistance (missions)	12 218,5	371,4	—	371,4	12 589,9
Autres voyages autorisés	132,0	—	—	—	132,0
<b>Total partiel</b>	<b>58 094,0</b>	<b>3 086,1</b>	<b>—</b>	<b>3 086,1</b>	<b>61 180,1</b>
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—
Contrat de louage de services individuels	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>e) Personnel fourni par des gouvernements</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—
Voyages autorisés	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total, rubrique 2</b>	<b>121 985,1</b>	<b>9 988,8</b>	<b>—</b>	<b>9 988,8</b>	<b>131 973,9</b>
<b>3. Locaux/hébergement</b>					
Location de locaux	2 676,0	63,6	—	63,6	2 739,6
Aménagement et rénovation des locaux	291,0	6,0	6,0	—	297,0
Fournitures d'entretien	300,0	7,2	—	7,2	307,2
Services d'entretien	350,0	7,2	—	7,2	357,2
Éclairage, chauffage, énergie et eau	1 576,2	36,0	—	36,0	1 612,2
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	57,4	—	—	—	57,4
<b>Total, rubrique 3</b>	<b>5 250,6</b>	<b>120,0</b>	<b>6,0</b>	<b>114,0</b>	<b>5 370,6</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>					
Amélioration des pistes d'atterrissage	50,0	—	—	—	50,0
Amélioration des routes	50,0	—	—	—	50,0
Réparation des ponts	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 4</b>	<b>100,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>100,0</b>
<b>5. Transports</b>					
Achat de véhicules	9 871,5	1 404,3	1 404,3	—	11 275,8
Location de véhicules	—	—	—	—	—
Matériel d'atelier	10,6	38,6	38,6	—	49,2
Pièces de rechange, réparations et entretien	4 674,2	73,8	—	73,8	4 748,0
Carburants et lubrifiants	878,5	58,9	—	58,9	937,4
Assurance	540,8	35,9	—	35,9	576,7
<b>Total, rubrique 5</b>	<b>15 975,6</b>	<b>1 611,5</b>	<b>1 442,9</b>	<b>168,6</b>	<b>17 587,1</b>

	Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 <sup>a</sup> (1)	Ressources supplémentaires			Total (5) = (1)+(2)
		Mandat relatif à Brcko (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
<b>6. Opérations aériennes</b>					
<i>a) Hélicoptères</i>					
Location/affrètement	756,0	—	—	—	756,0
Carburants et lubrifiants	189,5	—	—	—	189,5
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	5,3	—	—	—	5,3
<b>Total partiel</b>	<b>950,8</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>950,8</b>
<i>b) Avions</i>					
Location/affrètement	393,3	—	—	—	393,3
Carburants et lubrifiants	463,6	—	—	—	463,6
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	—	—	—	—
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité et risques de guerre	240,0	—	—	—	240,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 096,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 096,9</b>
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	166,6	—	—	—	166,6
<i>d) Autres dépenses</i>					
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	120,0	—	—	—	120,0
Droits d'atterrissage et manutention au sol	1 050,0	—	—	—	1 050,0
Citernes à carburant	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>1 170,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>1 170,0</b>
<b>Total, rubrique 6</b>	<b>3 384,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>3 284,3</b>
<b>7. Opérations navales</b>					
Location/affrètement	—	—	—	—	—
Préparation (matériel)	—	—	—	—	—
Préparation (réparations)	—	—	—	—	—
Carburant	—	—	—	—	—
Entretien	—	—	—	—	—
Déploiement/retrait	—	—	—	—	—
Assurance responsabilité	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 7</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>8. Transmissions</b>					
<i>a) Éléments complémentaires</i>					
Matériel de transmissions	131,2	346,2	346,2	—	477,4
Pièces de rechange et fournitures	800,0	—	—	—	800,0

	Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 <sup>a</sup> (1)	Ressources supplémentaires			Total (5) = (1)+(2)
		Mandat relatif à Brcko (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
Matériel d'atelier et d'essai	—	—	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	3 373,2	82,0	—	82,0	3 455,2
<b>Total partiel</b>	<b>4 304,4</b>	<b>428,2</b>	<b>346,2</b>	<b>82,0</b>	<b>4 732,6</b>
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 8</b>	<b>4 304,4</b>	<b>428,2</b>	<b>346,2</b>	<b>82,0</b>	<b>4 732,6</b>
<b>9. Matériel divers</b>					
Mobilier de bureau	67,4	17,7	17,7	—	85,1
Matériel de bureau	51,9	14,4	14,4	—	66,3
Matériel informatique	266,3	—	—	—	266,3
Groupes électrogènes	—	6,1	6,1	—	6,1
Matériel d'observation	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	53,1	0,7	0,7	—	53,8
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	142,8	—	—	—	142,8
Matériel d'hébergement	—	—	—	—	—
Autre matériel divers	17,0	—	—	—	17,0
Matériel pour la défense des périmètres	5,1	—	—	—	5,1
Matériel d'épuration de l'eau	—	—	—	—	—
Matériel de réfrigération	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	355,0	12,0	—	12,0	367,0
<b>Total, rubrique 9</b>	<b>958,6</b>	<b>50,9</b>	<b>38,9</b>	<b>12,0</b>	<b>1 009,5</b>
<b>10. Fournitures et services</b>					
<i>a) Services divers</i>					
Vérification des comptes	61,2	—	—	—	61,2
Services contractuels	530,0	6,0	—	6,0	536,0
Services informatiques	—	—	—	—	—
Services de sécurité	132,0	—	—	—	132,0
Services et traitements médicaux	36,4	2,4	—	2,4	38,8
Demandes d'indemnisation et règlements	480,0	—	—	—	480,0
Dépenses de représentation	24,0	2,4	—	2,4	26,4
Autres services	270,0	—	—	—	270,0
<b>Total partiel</b>	<b>1 533,6</b>	<b>10,8</b>	<b>—</b>	<b>10,8</b>	<b>1 544,4</b>
<i>b) Fournitures diverses</i>					
Papeterie et fournitures de bureau	545,7	35,5	—	35,5	581,2
Fournitures médicales	145,5	10,7	—	10,7	156,2
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	181,9	23,7	—	23,7	205,6
Abonnements	2,4	—	—	—	2,4
Fournitures électriques	200,0	20,0	—	20,0	220,0
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—	—

	Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 <sup>a</sup> (1)	Ressources supplémentaires			Total (5) = (1)+(2)
		Mandat relatif à Brcko (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	141,4	6,5	—	6,5	147,9
Fournitures pour la défense des périmètres	58,7	8,7	—	8,7	67,4
Cartes opérationnelles	36,0	4,5	—	4,5	40,5
Intendance et magasins	145,5	—	—	—	145,5
<b>Total partiel</b>	<b>1 457,1</b>	<b>109,6</b>	<b>—</b>	<b>109,6</b>	<b>1 566,7</b>
<b>Total, rubrique 10</b>	<b>2 990,7</b>	<b>120,4</b>	<b>—</b>	<b>120,4</b>	<b>3 111,1</b>
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>					
<i>a) Équipement standard des équipes chargées des inscriptions</i>					
Matériel	—	—	—	—	—
Fournitures	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>b) Documents et autres fournitures</i>					
Formulaires (y compris les frais d'impression)	—	—	—	—	—
Cartes d'électeur	—	—	—	—	—
Bulletins de vote	—	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<i>c) Services contractuels</i>					
Consultants	—	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total, rubrique 11</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>12. Programmes d'information</b>					
Matériel	9,9	—	—	—	9,9
Accessoires et fournitures	100,0	—	—	—	100,0
Services contractuels	150,0	—	—	—	150,0
Dépenses de production du Département de l'information	12,0	—	—	—	12,0
<b>Total, rubrique 12</b>	<b>271,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>271,9</b>
<b>13. Programmes de formation</b>					
Consultants	212,0	—	—	—	212,0
Voyages des consultants	—	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 13</b>	<b>212,0</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>212,0</b>

	Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 <sup>a</sup> (1)	Ressources supplémentaires			Total (5) = (1)+(2)
		Mandat relatif à Brcko (2)	Dépenses non renouvelables (3)	Dépenses renouvelables (4)	
<b>14. Programmes de déminage</b>					
<i>a) Acquisition de matériel</i>					
Matériel de déminage	—	—	—	—	—
Matériel divers	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—
<i>b) Fournitures, services et dépenses de fonctionnement</i>					
Salaires et repas	—	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—	—
Fournitures diverses	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 14</b>	—	—	—	—	—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>					
<i>a) Réadaptation et réinsertion des démobilisés</i>					
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—	—
Matériel de formation	—	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—	—
Services divers	—	—	—	—	—
Aide aux démobilisés	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—
<i>b) Fournitures de vivres, y compris les frais de transport et de distribution</i>					
Rations	—	—	—	—	—
Transport	—	—	—	—	—
<b>Total partiel</b>	—	—	—	—	—
<b>Total, rubrique 15</b>	—	—	—	—	—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>					
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	150,0	—	—	—	150,0
<b>Total, rubrique 16</b>	<b>150,0</b>	—	—	—	<b>150,0</b>
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	—	—	—	—	—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	—	—	—	—	—
<b>19. Contributions du personnel</b>					
Personnel international	6 100,8	183,7	—	183,7	6 284,5
Personnel local	1 974,6	352,1	—	352,1	2 326,7
<b>Total, rubrique 19</b>	<b>8 075,4</b>	<b>535,8</b>	—	<b>535,8</b>	<b>8 611,2</b>
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>	<b>165 597,6</b>	<b>12 930,0</b>	<b>1 834,0</b>	<b>11 096,0</b>	<b>178 527,6</b>

	<i>Ressources prévues 1er juillet 1997 au 30 juin 1998<sup>a</sup> (1)</i>	<i>Ressources supplémentaires</i>			<i>Total (5) = (1)+(2)</i>
		<i>Mandat relatif à Brcko (2)</i>	<i>Dépenses non renouvelables (3)</i>	<i>Dépenses renouvelables (4)</i>	
<b>20. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	(8 075,4)	(535,8)	—	(535,8)	(8 611,2)
<b>21. Contributions volontaires en nature budgétisées</b>	—	—	—	—	—
<b>Total, rubriques 20 et 21</b>	<b>(8 075,4)</b>	<b>(535,8)</b>	<b>—</b>	<b>(535,8)</b>	<b>(8 611,2)</b>
Montant brut des ressources nécessaires	165 597,6	12 930,0	1 834,0	11 096,0	178 527,6
Montant net des ressources nécessaires	157 522,2	12 394,2	1 834,0	10 560,2	169 916,4
<b>22. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)</b>	—	—	—	—	—
<b>Total des ressources</b>	<b>157 522,2</b>	<b>12 394,2</b>	<b>1 834,0</b>	<b>10 560,2</b>	<b>169 916,4</b>

<sup>a</sup> Montants figurant à l'annexe I du document A/51/519/Add.1, tels que révisés dans le document A/51/519/Add.2.

## Annexe II

### Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires à acheter (3)	Nombre total d'unités 4 = (2 + 3)	Coût unitaire (5)	Coût total 6 = (4 × 5)
<b>1. Personnel militaire</b>						—
<b>2. Personnel civil</b>						—
<b>3. Locaux/hébergement</b>						
Location de locaux						—
Aménagement et rénovation des locaux <sup>a</sup>						—
Postes de police et bureaux de district (2)						6,0
Fournitures d'entretien						—
Services d'entretien						—
Éclairage, chauffage, énergie et eau						—
Construction de locaux, bâtiments préfabriqués						—
<b>Total, rubrique 3</b>						<b>6,0</b>
<b>4. Remise en état des infrastructures</b>						—
<b>5. Transports</b>						
Achat de véhicules <sup>a,b</sup>						
Berlines (lourdes)	2					
Berlines (légères)	33					
Jeeps (petites)	186					
Camionnettes <sup>c</sup>	523		76	76	15,00	1 140,0
Jeeps (moyennes)	33					
Autocars (légers)	72		4	4	18,00	72,0
Autocars (moyens) <sup>d</sup>	22		2	2	35,00	70,0
Autocars (lourds)	3					
Camions cargo (légers)	3					
Camions cargo (moyens)	6					
Camions cargo (lourds)	21					
Camions ambulances	4					
Camions-grues	3					
Camions-citernes (combustible)	12					
Camions mobiles ateliers	2					
Camions-citernes (eau)	9					
Dépanneuses	4					
Camions de vidange	3					
Tracteurs routiers	3					
Camions divers	7					
Bouteur	1					
Chariots élévateurs à fourche (légers)	4					
Chariots élévateurs à fourche (moyens)	6					

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires à acheter (3)	Nombre total d'unités 4 = (2 + 3)	Coût unitaire (5)	Coût total 6 = (4 × 5)
Chariots élévateurs à fourche (lourds)	3					
Remorques	36					
<b>Total partiel</b>	<b>1 001</b>		<b>82</b>			<b>1 282,0</b>
Fret (15 %)						192,3
<b>Total partiel</b>						<b>1 474,3</b>
Matériel prélevé sur le stock excédentaire						(70,0)
<b>Total partiel, achat de véhicules</b>						<b>1 404,3</b>
Location de véhicules						—
Matériel d'atelier <sup>a</sup>						
Lots d'outillage mécanique			4	4	0,80	3,2
Dispositifs antifraude pour l'emploi des véhicules			76	76	0,40	30,4
<b>Total partiel</b>						<b>33,6</b>
Fret (15 %)						5,0
<b>Total partiel, matériel d'atelier</b>						<b>38,6</b>
Pièces de rechange, réparation et entretien						—
Carburants et lubrifiants						—
Assurance						—
<b>Total, rubrique 5</b>						<b>1 442,9</b>
<b>6. Opérations aériennes</b>						—
<b>7. Opérations navales</b>						—
<b>8. Transmissions<sup>a</sup></b>						
<i>a) Éléments complémentaires</i>						
Matériel de transmissions						
Stations fixes/radios FM			11	11	1,60	17,6
Systèmes de répéteur	3		1	1	6,20	6,2
<b>Total partiel</b>						<b>23,8</b>
Fret (15 %)						3,6
<b>Total partiel, matériel de transmissions</b>						<b>27,4</b>
Matériel téléphonique						
Central téléphonique			1	1	120,00	120,0
Radios portatives à piles	1 410		186	186	0,50	93,0
Système 800 Mhz	1		1	1	58,00	58,0
<b>Total partiel</b>						<b>271,0</b>
Fret (15 %)						40,7
<b>Total partiel, matériel téléphonique</b>						<b>311,7</b>

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires à acheter (3)	Nombre total d'unités 4 = (2 + 3)	Coût unitaire (5)	Coût total 6 = (4 × 5)
<b>Matériels divers</b>						
Télécopieurs (papier ordinaire)	133		4	4	1,50	6,0
Fret (15 %)						1,1
<b>Total partiel, matériels divers</b>						<b>7,1</b>
Pièces de rechange et fournitures						
Matériel d'atelier et d'essai						
<b>Total partiel, rubrique 8 a)</b>						<b>346,2</b>
<i>b) Contrat principal de raccordement au réseau</i>						
<b>Total, rubrique 8</b>						<b>346,2</b>
<b>9. Matériel divers<sup>a</sup></b>						
Mobilier de bureau						
Bureaux en bois	76		46	46	0,10	4,6
Chaises en bois	300		60	60	0,10	6,0
Classeurs à 2 tiroirs	86		24	24	0,20	4,8
<b>Total partiel</b>						<b>15,4</b>
Fret (15 %)						2,3
<b>Total partiel, mobilier de bureau</b>						<b>17,7</b>
Matériel de bureau <sup>d</sup>						
Photocopieuses rapides	10		4	4	18,00	72,0
Photocopieuses ordinaires <sup>c</sup>	33		8	8	3,00	24,0
<b>Total partiel</b>						<b>96,0</b>
Fret (15 %)						14,4
<b>Total partiel</b>						<b>110,4</b>
Matériel prélevé sur le stock excédentaire						
<b>Total partiel, matériel de bureau</b>						<b>14,4</b>
Matériel informatique						
Groupes électrogènes <sup>d</sup>						
36 kVA	68		4	4	10,10	40,4
<b>Total partiel</b>						<b>40,4</b>
Fret (15 %)						6,1
<b>Total partiel</b>						<b>46,5</b>
Matériel prélevé sur le stock excédentaire						
<b>Total partiel, groupes électrogènes</b>						<b>6,1</b>

	<i>Nombre actuel</i> (1)	<i>Nombre d'unités à remplacer</i> (2)	<i>Nombre d'unités supplémentaires à acheter</i> (3)	<i>Nombre total d'unités</i> <i>4 = (2 + 3)</i>	<i>Coût unitaire</i> (5)	<i>Coût total</i> <i>6 = (4 × 5)</i>
Matériel d'observation						—
Citernes à essence et débitmètres						
Citernes à carburant (7 500 litres)	16		2	2	2,25	4,5
<b>Total partiel</b>						<b>4,5</b>
Fret (15 %)						0,7
<b>Total partiel</b>						<b>5,2</b>
Matériel prélevé sur le stock excédentaire						(4,5)
<b>Total partiel, citernes à essence et débitmètres</b>						<b>0,7</b>
Citernes à eau et fosses septiques						—
Matériel médical et dentaire						—
Matériel d'hébergement						—
Matériel divers						—
Matériel pour la défense des périmètres						—
Matériel d'épuration de l'eau						—
Matériel de réfrigération						—
Pièces de rechange, réparations et entretien						—
<b>Total, rubrique 9</b>						<b>38,9</b>
<b>10. Fournitures et services</b>						—
<b>11. Fournitures et services liés aux élections</b>						—
<b>12. Programmes d'information</b>						—
<b>13. Programmes de formation</b>						—
<b>14. Programmes de déminage</b>						—
<b>15. Aide au désarmement et à la démobilisation</b>						—
<b>16. Fret aérien et de surface</b>						—
<b>17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>						—
<b>18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>						—
<b>19. Contributions du personnel</b>						—
<b>Total, rubriques 1 à 19</b>						<b>1 834,0</b>

<sup>a</sup> On trouvera des informations complémentaires dans l'annexe III.

<sup>b</sup> Les chiffres actuels indiqués dans la présente annexe (colonne 1) remplacent ceux qui figurent dans l'annexe III.C du document A/51/519.

<sup>c</sup> Sur la base des ratios standard.

<sup>d</sup> Matériel à prélever sur le stock excédentaire.

### **Annexe III**

#### **Informations complémentaires concernant les prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998**

1. On trouvera ci-après des informations complémentaires concernant les ressources supplémentaires nécessaires comme suite à l'adoption de la résolution 1103 (1997) du Conseil de sécurité, en date du 31 mars 1997, qui sont indiquées dans la colonne 2 de l'annexe I. Les informations concernant les prévisions de dépenses initiales figurent dans les documents A/51/519/Add.1 et 2.
2. *Police civile.* Un montant supplémentaire est prévu pour verser une indemnité de subsistance (missions) et payer les frais de voyage à l'occasion de la relève de 186 policiers civils, aux taux indiqués dans le document A/51/519/Add.1 (annexe II.A), et pour leur verser une indemnité d'habillement et d'équipement, à raison de 200 dollars par personne et par an. En outre, un montant de 2 500 dollars par mois a été prévu au titre des frais de voyage dans la zone de la mission, en vue du versement d'une indemnité d'hébergement d'un montant maximum de 60 dollars par personne et par jour aux membres de la police civile en déplacement autorisé à l'intérieur de ladite zone dont l'ONU ne peut pas assurer elle-même l'hébergement. Ce montant a été calculé sur la base de 50 nuits par mois, à raison de 50 dollars la nuit.
3. *Traitements du personnel international et du personnel local.* Un montant supplémentaire de 3 086 100 dollars est prévu au titre des traitements de 11 fonctionnaires internationaux et de 115 agents locaux. Les traitements du personnel recruté sur le plan international sont calculés sur la base des coûts standard de 1997 pour New York, et ceux du personnel local correspondent au barème actuellement applicable dans la zone de la mission. Le montant prévu au titre des traitements des administrateurs a été corrigé pour tenir compte du fait que 80 % des intéressés n'ont pas droit à l'indemnité de poste, car ils sont considérés comme titulaires d'une affectation de mission.
4. *Location de locaux.* Un poste de commandement de district, une station de police renforcée et huit bases d'opérations supplémentaires sont établis en vue de l'application du mandat relatif à Brcko. Le poste de commandement de district et deux des bases d'opérations seront installés dans des locaux déjà utilisés par la mission tandis que cinq autres bases d'opérations seront installées dans des bâtiments préfabriqués. Les ressources prévues à cette rubrique permettront par conséquent de louer des locaux pour un poste de police renforcé, à raison de 4 400 dollars par mois (52 800 dollars) et pour une base d'opérations, à raison de 900 dollars par mois (10 800 dollars).
5. *Aménagement et rénovation des locaux.* Le montant supplémentaire de 6 000 dollars prévu à cette rubrique doit permettre d'effectuer de petits travaux d'aménagement ou de rénovation des locaux loués visés au paragraphe 4 ci-dessus, à raison de 250 dollars par mois par emplacement.
6. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Un montant supplémentaire de 36 000 dollars est prévu à cette rubrique pour l'électricité (14 400 dollars), l'eau (5 400 dollars), le combustible pour les groupes électrogènes (13 200 dollars) et le gaz et le combustible de chauffage (3 000 dollars).
7. *Achat de véhicules.* Il faudra au total 76 camionnettes pour les 186 contrôleurs de police et les 11 fonctionnaires internationaux supplémentaires, sur la base du ratio standard de deux véhicules pour cinq contrôleurs de la police civile et de deux véhicules pour neuf fonctionnaires internationaux. Considérant qu'il n'y a pas de services de transports publics dans la zone de Brcko, il faudra en plus quatre minibus pour permettre aux fonctionnaires internationaux et aux agents locaux de se rendre aux 10 bases d'opérations qui seront créées. Dans le cadre du programme de formation qui se poursuivra pendant toute l'année, il faudra deux autocars moyens pour transporter tous les jours une centaine de policiers, de formateurs et d'assistants linguistiques. Ces autocars seront prélevés sur les stocks excédentaires. Tous les véhicules devraient être déployés dans la zone de la mission d'ici à septembre 1997.
8. *Matériel d'atelier.* Le montant prévu à cette rubrique doit permettre d'équiper tous les véhicules nouveaux d'un dispositif antifraude permettant de vérifier leur utilisation et d'acheter des lots d'outillage mécanique.

9. *Pièces de rechange, réparations et entretien (transports)*. Des ressources ont été prévues à cette rubrique à raison d'un montant standard de 100 dollars par véhicule et par mois pour les véhicules neufs. Un abattement de 10 % a été appliqué pour tenir compte de l'immobilisation des véhicules en réparation.
10. *Carburants et lubrifiants*. Le montant prévu a été calculé sur la base de 3 000 kilomètres par mois et par véhicule consommant un litre pour 12 kilomètres (environ 8 litres aux 100 kilomètres), à 0,29 dollar le litre, le coût des lubrifiants étant calculé sur la base de 10 % du coût du carburant.
11. *Assurance (véhicules)*. Le montant prévu à ce titre a été calculé sur la base des primes du régime mondial d'assurance responsabilité, soit 43,75 dollars par véhicule et par mois.
12. *Matériel de transmissions*. La liaison entre le poste de commandement de district, le poste de police renforcé et les bases d'opérations sera assurée par satellite ou grâce au réseau téléphonique local, selon la distance. Il faudra au total 11 stations radio fixes (5 pour le poste de police renforcé et 6 pour les bases d'opérations qui n'ont pas encore été mises en place). L'écart par rapport au ratio standard (1 station par poste) est imputable, en ce qui concerne le poste de police renforcé, à l'attribution de fréquences différentes à différentes fonctions, pour des raisons de sécurité et pour éviter les problèmes de transmission. En outre, le poste de commandement de district aura besoin d'un central téléphonique, d'un répéteur pour améliorer les signaux et d'un système radio de 800 mégahertz. Chacun des 186 contrôleurs de police supplémentaires recevra une radio portative. Enfin, deux télécopieurs seront installés au poste de commandement de district et deux au poste de police renforcé.
13. *Communications par réseaux commerciaux*. Un montant de 82 000 dollars est prévu à cette rubrique pour la location d'un terminal INMARSAT M (60 000 dollars), de deux terminaux INMARSAT C (12 000 dollars) et de 10 lignes téléphoniques locales (10 000 dollars).
14. *Mobilier de bureau*. Il faudra au total 46 bureaux, 60 chaises et 24 classeurs pour équiper les nouvelles installations, ainsi qu'il est indiqué ci-après : 24 bureaux, 24 chaises et 10 classeurs pour les contrôleurs du GIP et le personnel civil supplémentaires au poste de commandement de district; 14 bureaux, 14 chaises et 6 classeurs pour le poste de police renforcé et 8 bureaux, 22 chaises et 8 classeurs pour les bases d'opérations.
15. *Matériel de bureau*. Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de transport de quatre photocopieuses rapides (2 pour le poste de commandement de district et 2 pour le poste de police renforcé).
16. *Groupes électrogènes*. Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de transport de quatre groupes électrogènes qui serviront au poste de commandement de district et au poste de police renforcé où les coupures de courant sont fréquentes, et en tant que principale source d'énergie pour les bases d'opérations où l'approvisionnement en électricité est limité voire inexistant.
17. *Citernes à essence et débitmètres*. Des ressources sont prévues pour couvrir les frais de transport de deux citernes à essence supplémentaires pour la mission.
18. *Services contractuels*. Le montant prévu couvre les frais de nettoyage des locaux et d'enlèvement des ordures.
19. *Contributions du personnel*. Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets à la rubrique 2 b). Le montant qui figure ici correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel de l'Organisation.
20. *Recettes provenant des contributions du personnel*. Le montant correspondant aux contributions du personnel (rubrique 19) a été inscrit à cette rubrique en tant que recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leurs quotes-parts dans le budget de la MINUBH.

## Annexe IV Tableau d'effectifs : effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Agents des services généraux				Service de sécurité	Total	Personnel local	Personnel contractuel	Volontaires des Nations Unies	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Total							
<b>Services organiques</b>																				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies</b>																				
Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies																				
<i>Effectifs actuels</i>	—	1	—	1	—	—	1	—	3	1	1	3	—	5	2	—	—	10		
<i>Effectifs proposés</i>	—	1	—	1	—	—	1	—	3	1	1	3	—	5	2	—	—	10		
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	1	—	1	—	—	1	—	3	1	1	3	—	5	2	—	—	10		
<b>Conseiller politique principal</b>																				
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	1	—	—	1	1	—	3	1	—	2	—	3	1	—	—	7		
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	1	—	—	1	1	—	3	1	—	2	—	3	1	—	—	7		
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	1	—	—	1	1	—	3	1	—	2	—	3	1	—	—	7		
<b>Attachés de liaison pour les questions politiques</b>																				
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	3	—	3	2	—	—	8		
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	3	—	3	2	—	—	8		
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	3	—	—	—	3	—	—	3	—	3	2	—	—	8		



	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur											Agents des services généraux				Volontaires des Nations Unies	Total général				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Autres classes	Service de sécurité	Personnel local	Personnel contractuel							
									Total	de					Total						
<b>Bureau des affaires civiles</b>																					
Chef des affaires civiles																					
<i>Effectifs actuels</i>				1					1		1			1						3	
<i>Effectifs proposés</i>																					
<i>A/51/519/Add.1</i>				1					1		1			2						4	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>																					
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>				<b>1</b>					<b>1</b>		<b>1</b>			<b>2</b>						<b>4</b>	
Fonctionnaires chargés des affaires civiles																					
<i>Effectifs actuels</i>					1	2	2	2	5			4		4						13	
<i>Effectifs proposés</i>																					
<i>A/51/519/Add.1</i>					1	2	2	2	5			3		5						13	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>																					
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>				<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>		<b>3</b>		<b>5</b>							<b>13</b>	
Fonctionnaires régionaux et de district																					
<i>Effectifs actuels</i>					3	20	20	20	43			20		25						88	
<i>Effectifs proposés</i>																					
<i>A/51/519/Add.1</i>					3	20	20	20	43			10		34						87	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>								3	3											3	
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>				<b>3</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>46</b>	<b>46</b>		<b>10</b>		<b>34</b>							<b>90</b>	
<b>Total partiel</b>																					
<b>Effectifs actuels</b>				<b>1</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>49</b>	<b>49</b>		<b>1</b>	<b>24</b>		<b>30</b>						<b>104</b>	
<b>Effectifs proposés</b>																					
<i>A/51/519/Add.1</i>				<b>1</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>49</b>	<b>49</b>		<b>1</b>	<b>13</b>		<b>41</b>						<b>104</b>	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>								<b>3</b>	<b>3</b>											<b>3</b>	
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>				<b>1</b>	<b>4</b>	<b>22</b>	<b>25</b>	<b>52</b>	<b>52</b>		<b>1</b>	<b>13</b>		<b>41</b>						<b>107</b>	

	Agents des services généraux											Volontaires des Nations Unies	Total général				
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					Service de sécurité			Personnel contractuel								
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe			Autres classes	Total	Personnel local	Personnel contractuel
<b>Police civile</b>																	
Commissaire de police																	
<i>Effectifs actuels</i>			1	1					2		1	2		3	1		6
<i>Effectifs proposés</i>																	
<i>A/51/519/Add.1</i>			1	1					2		1	2		3	1		6
<i>Mandat relatif à Brcko</i>																	
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>			<b>1</b>	<b>1</b>					<b>2</b>		<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>1</b>		<b>6</b>
<b>Juristes</b>																	
<i>Effectifs actuels</i>							6		6								6
<i>Effectifs proposés</i>																	
<i>A/51/519/Add.1</i>							6		6								6
<i>Mandat relatif à Brcko</i>							1		1								1
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>							<b>7</b>		<b>7</b>								<b>7</b>
<b>Interprètes</b>																	
<i>Effectifs actuels</i>															520		520
<i>Effectifs proposés</i>																	
<i>A/51/519/Add.1</i>															572		572
<i>Mandat relatif à Brcko</i>															115		115
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>															<b>687</b>		<b>687</b>
<b>Total partiel</b>																	
<b>Effectifs actuels</b>			<b>1</b>	<b>1</b>			<b>6</b>		<b>8</b>		<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>521</b>		<b>532</b>
<b>Effectifs proposés</b>																	
<i>A/51/519/Add.1</i>			<b>1</b>	<b>1</b>			<b>6</b>		<b>8</b>		<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>573</b>		<b>584</b>
<i>Mandat relatif à Brcko</i>							<b>1</b>		<b>1</b>						<b>115</b>		<b>116</b>
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>			<b>1</b>	<b>1</b>			<b>7</b>		<b>9</b>		<b>1</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>688</b>		<b>700</b>





	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													Agents des services généraux				Volontaires des Nations Unies	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Autres classes		Service de sécurité	Personnel local	Personnel contractuel					
									Total	1re classe	2e classe	Total								
<b>Services généraux</b>																				
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	1	—	2	3	3	—	7	—	10	20	—	—	—	—	33
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	2	3	3	—	7	—	10	20	—	—	—	—	33
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	1	—	2	3	3	—	7	—	10	20	—	—	—	—	33
<b>Antenne médicale</b>																				
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	3
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	3
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	3
<b>Total partiel</b>																				
<b>Effectifs actuels</b>	—	—	—	—	1	1	7	8	6	23	5	1	38	—	44	61	—	—	—	128
<b>Effectifs proposés</b>	—	—	—	—	1	1	7	8	6	23	5	1	38	—	44	61	—	—	—	128
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	1	1	7	8	6	23	5	1	38	—	44	61	—	—	—	128
<b>Services techniques</b>																				
Bureau du Chef																				
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	—	—	—	6
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	—	—	—	6
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	2	—	2	—	—	—	—	6







	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													Agents des services généraux				Volontaires des Nations Unies	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Ire classe	Autres classes	Service de sécurité	Personnel local	Personnel contractuel				
									Total	de						de	Total		
<b>Antenne médicale</b>																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	4	—	—	—	6	
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	—	—	—	4	—	—	—	6	
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	<b>2</b>	—	—	<b>2</b>	—	—	—	—	<b>4</b>	—	—	—	<b>6</b>	
<b>Transmissions</b>																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	12	—	—	—	24	
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	—	12	—	—	—	24	
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2	
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>14</b>	—	—	—	<b>14</b>	—	—	—	<b>26</b>	
<b>Transports</b>																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	—	—	21	60	—	—	81	
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	—	—	21	60	—	—	81	
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1	
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>22</b>	—	—	—	<b>22</b>	<b>60</b>	—	—	<b>82</b>	
<b>Mouvements et fournitures</b>																			
<i>Effectifs actuels</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	12	—	—	18	
<i>Effectifs proposés</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	6	12	—	—	18	
<i>A/51/519/Add.1</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<i>Mandat relatif à Brcko</i>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>6</b>	—	—	—	<b>6</b>	<b>12</b>	—	—	<b>18</b>	

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur													Agents des services généraux				Volontaires des Nations Unies	Total général
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Service mobile		Ire classe	Autres classes	Service de sécurité	Personnel local	Personnel contractuel				
									Total	de						de	Total		
<b>Génie</b>																			
Effectifs actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	2	—	23	70	—	—	93		
Effectifs proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	21	—	2	—	23	70	—	—	93		
A/51/519/Add.1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1		
Mandat relatif à Brcko	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>22</b>	—	<b>2</b>	—	<b>24</b>	<b>70</b>	—	—	<b>94</b>		
<b>Sécurité</b>																			
Effectifs actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	10	3	—	—	13		
Effectifs proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	—	—	10	3	—	—	13		
A/51/519/Add.1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	1		
Mandat relatif à Brcko	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	—	—	—	<b>11</b>	—	—	—	<b>11</b>	<b>3</b>	—	—	<b>14</b>		
<b>Total partiel, Bureaux régionaux</b>																			
Effectifs actuels	—	—	—	—	—	2	3	—	5	82	—	14	—	96	184	—	285		
Effectifs proposés	—	—	—	—	—	2	3	—	5	82	—	14	—	96	184	—	285		
A/51/519/Add.1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	6	—	—	6	—	—	—	7		
Mandat relatif à Brcko	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	—	—	2	4	—	6	88	—	14	—	102	184	—	292		
<b>Total, Administration</b>																			
Effectifs actuels	—	—	—	2	2	13	16	8	41	141	2	78	3	224	331	—	596		
Effectifs proposés	—	—	—	1	2	12	15	8	38	140	1	76	3	220	328	—	586		
A/51/519/Add.1	—	—	—	—	—	—	—	—	1	6	—	—	—	6	—	—	7		
Mandat relatif à Brcko	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Total partiel, effectifs proposés</b>	—	—	—	1	2	12	16	8	39	146	1	76	3	226	328	—	593		



## Annexe V

### Organigramme de la police internationale à Brcko

